Stages et travaux pratiques

UE 41

Enseignant(s) responsable de l'UE : Vinciane DEFOSSE
Autres enseignant·e·s de l'UE : Sophie BUYSSE, Ana Maria MARQUEZ GARCIA

Année d'études	Bloc 3
Acronyme	EDU33STP
Nombre de crédits ECTS	19 (facteur de pondération)
Volume horaire	340 h (Q1 0 / Q2 340)
Période de l'année	Quadrimestre 1 & Quadrimestre 2
Niveau du cycle	1er cycle
Cadre européen de certification	Niveau 6
Caractère dans le programme	Cours obligatoire dans le programme
Langue(s) d'enseignement	—
Coordonnées du service	Campus de Jodoigne, Chaussée de Tirlemont, 1370 Jodoigne
Mode d'évaluation	Unité évaluée en épreuve intégrée
UE prérequises	UE31 Activités d'intégration professionnelle
UE corequises	Néant

Liste des activités d'apprentissage

Activité d'apprentissage	Volume horaire	ECTS	Présence obligatoire
ED33STP Stages et travaux pratiques	340	19	OUI

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- **HE01** HE. 1. traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec un sens critique
- **HE02** HE. 2. respecter un cadre déontologie et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité
- **HE03** HE. 3. être un acteur institutionnel et social engagé
- **HE04** HE. 4. s'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates
- **HE05** HE. 5. construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et les compétences des personnes dans l' «ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles
- **HE06** HE. 6. déployer son « savoir- faire » relationnel dans la rencontre avec les personnes.
- **RE01** ARES. 1 Communiquer = Traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique :
- **RE01.1** ARES. 1.1 Mettre des mots utiles et éclairants sur son expérience professionnelle pour l'analyser, la synthétiser et la partager avec d'autres
- **RE01.2** ARES. 1.2 Assumer une fonction d'interface entre les bénéficiaires, les autres professionnels et la société
- **RE01.3** ARES. 1.3 Faire preuve d'esprit critique et se remettre en question dans le travail et la réflexion d'équipe
- **RE01.4** ARES. 1.4 Entretenir une curiosité intellectuelle permettant de personnaliser et d'affiner son approche
- **RE01.5** ARES. 1.5 Faire valoir publiquement le métier ainsi que ses choix et démarches professionnels
- **RE01.6** ARES. 1.6 Utiliser les différents registres d'écrits et de communications professionnels.
- **RE02** ARES. 2 Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité :
- **RE02.1** ARES. 2.1 Respecter les règlementations et les textes de référence (déclaration des droits de

l'homme, des droits de l'enfant, droits des personnes hospitalisées, projets institutionnels, ...) cadrant l'exercice du métier dans les secteurs où il travaille
- **RE02.2** ARES. 2.2 Être conscient du mandat qui est le sien et l'expliciter si besoin
- **RE02.3** ARES. 2.3 Faire des choix, spécialement dans des situations problématiques, et prendre des positions responsables
- **RE02.4** ARES. 2.4 Réfléchir et expliciter les valeurs et principes qui le guident dans son action
- **RE02.5** ARES. 2.5 Comprendre et questionner avec d'autres (en particulier les collègues) les articulations, complémentarités et parfois contradictions existant entre les dimensions juridiques, morales, déontologiques du travail psycho-socio-éducatif afin de garantir une démarche respectueuse de l'éthique
- **RE02.6** ARES. 2.6 Faire preuve à la fois de discernement et de souplesse dans la confrontation aux normes et accompagner les personnes dans la construction d'un rapport responsable à ces normes.
- **RE03** ARES. 3 Etre un acteur institutionnel et social engagé :
- **RE03.1** ARES. 3.1 Faire preuve d'indépendance et d'initiative
- **RE03.2** ARES. 3.2 S'engager avec et pour les personnes dont il a la charge
- **RE03.3** ARES. 3.3 Travailler et réfléchir en équipe et en réseau
- **RE03.4** ARES. 3.4 S'inscrire dans le projet institutionnel et y participer de manière active
- **RE03.5** ARES. 3.5 Assumer son rôle social et politique.
- **RE04** ARES. 4 S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates :
- **RE04.1** ARES. 4.1 S'approprier les outils d'analyse permettant de comprendre les différentes dimensions (sociale, économique, politique, institutionnelle, culturelle, psychologique, environnementale, ...) des réalités humaines auxquelles il a affaire
- **RE04.2** ARES. 4.2 Décoder des situations dans leur complexité et construire sur cette base des interventions appropriées inscrites dans la durée
- **RE04.3** ARES. 4.3 Intégrer le principe d'incertitude dans l'intervention psycho-socio-éducative
- **RE04.4** ARES. 4.4 Accorder une attention régulière à l'analyse des pratiques professionnelles
- **RE04.5** ARES. 4.5 Réactualiser sa formation pratique en permanence et s'inscrire dans une dynamique de recherche
- **RE04.6** ARES. 4.6 Développer et utiliser des outils méthodologiques spécifiques.
- **RE05** ARES. 5 Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l' « ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles :
- **RE05.1** ARES. 5.1 Etre ouvert à la rencontre avec les autres dans une dynamique de créativité
- **RE05.2** ARES. 5.2 Comprendre « ici et maintenant » les éléments d'une relation ou d'une situation singulière, tant d'une personne que d'un collectif
- **RE05.3** ARES. 5.3 Identifier les fragilités, les ressources et les compétences des personnes et des situations
- **RE05.4** ARES. 5.4 Construire ses interventions en les inscrivant dans la durée et en tenant compte du travail d'équipe
- **RE05.5** ARES. 5.5 Laisser place aux personnes et à leur parole pour ouvrir avec elles le champ des possibles
- **RE05.6** ARES. 5.6 Evaluer l'effet de ses interventions et les réajuster si besoin.
- **RE06** ARES. 6 Déployer son « savoir-y-faire1 » relationnel dans la rencontre avec la personne :
- **RE06.1** ARES. 6.1 Nouer et entretenir une relation de personne à personne en tenant un positionnement professionnel
- **RE06.2** ARES. 6.2 Privilégier une approche globale de la personne mobilisant tous les registres relationnels (corporel, verbal, ...)
- **RE06.3** ARES. 6.3 Construire des relations singulières ajustées à l'autre ou aux autres et à leur contexte
- **RE06.4** ARES. 6.4 Interagir dans le respect et la connaissance de lui-même et des autres
- **RE06.5** ARES. 6.5 Permettre à travers l'échange que le vécu des personnes prenne sens pour elles
- **RE06.6** ARES. 6.6 Utiliser les outils spécifiques à la relation psycho-socio-éducative inscrite dans la proximité et la durée.

Autres connaissances ou compétences prérequises

Stages et travaux pratiques

UE31

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

Stages et travaux pratiques

Objectifs

Développer les compétences professionnelles propres au métier d'éducateur spécialisé, en lien avec les

exigences du terrain. Approfondir la capacité réflexive sur les pratiques éducatives, afin de favoriser une posture d’analyse critique et d’amélioration continue.

Contenu

Suivant le PAE de l'étudiant, le stage pratique aura lieu au Q1 du 29/09/25 au 19/12/25 (= 11 semaines) et au Q2 du 2/02/26 au 8/05/26 (= 11 semaines).

Q1 : Les jeudis et vendredis (et/ou week-ends, congés scolaires et activités occasionnelles). Q2 : Les lundis, mardis et mercredis (et/ou week-ends, congés scolaires et activités occasionnelles).

Horaire éducateur spécialisé, minimum 340h réparties sur 22 semaines.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

Stages et travaux pratiques

Réalisation d’un stage en institution permettant de mettre en œuvre les compétences professionnelles tout en développant une réflexion structurée sur les pratiques éducatives. La formalisation de la pratique vise à analyser les expériences vécues, à en tirer des enseignements et à renforcer les compétences par l’écrit et l’échange.

Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

Stages et travaux pratiques

Démontrer l’acquisition des compétences professionnelles liées au métier d’éducateur spécialisé, à travers les actions menées sur le terrain.

Faire preuve d’un esprit d’analyse en évaluant de manière critique les interventions réalisées, afin d’en dégager les enjeux, les effets et les pistes d’amélioration.

Description des supports de cours indispensables

Description	Accès à la source	URL
Stages et travaux pratiques : Convention de stage, documents administratifs et dossier de stage	Ce support de cours est disponible sur le campus numérique	—

Description des références et des supports complémentaires

Aucune référence complémentaire renseignée.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuve intégrée.

Janvier			
Ensemble de l'UE			
Évaluation continue	60 %	Type de questions : —	Examen à livre : Livre fermé
Travaux durant la session	40 %	Type de questions : —	Examen à livre : Livre fermé

La convention doit être rendue au plus tard pour le 19 septembre. Les étudiants n'ayant pas rendu leur convention à cette date ne pourront réaliser leur stage.

Le rapport doit être remis pour le premier jour de la session.

La cote de stage pratique (maître de stage) compte pour 40% de la note finale
La cote de l'écrit professionnel (maître de stage) compte pour 20% de la note finale
La cote des écrits de stage (professeur référent) compte pour 40% de la note finale

Seuls les écrits de stage (écrit professionnel et écrits de stage) sont remédiables en seconde session.
Chacune des parties ci-dessus doit être réussie à 50% pour valider l'UE. Sinon, c'est le principe de la note absorbante qui est utilisé.
Au-delà de 10 fautes d'orthographe, les écrits de stage (professeur référent) ne seront pas acceptés et se verront attribuer la note de 0/20 pour cette partie.

! Retour de stage obligatoire le lundi 09 février de 09h30 à 12h30 au centre culturel de Jodoigne. Soyez attentifs à adapter votre horaire de stage.

Juin			
Ensemble de l'UE			
Évaluation continue	60 %	Type de questions : —	Examen à livre : Livre fermé
Travaux durant la session	40 %	Type de questions : —	Examen à livre : Livre fermé

Convention de stage à remettre avant le 26/09/25. Sans convention validée, le stage ne pourra être réalisé.

Les attentes et objectifs institutionnels sont envoyés au professeur référent par mail au plus tard fin de la première semaine.

La validation de la mise en place d’activités éducatives est envoyée par mail au professeur référent au plus tard fin de la quatrième semaine de stage.

Le rapport doit être remis pour le 01/06/2026.

La cote de stage pratique (maître de stage) compte pour 40% de la note finale
La cote de l'écrit professionnel (maître de stage) compte pour 20% de la note finale
La cote des écrits de stage (professeur référent) compte pour 40% de la note finale

Seuls les écrits de stage (écrit professionnel et écrits de stage) sont remédiables en seconde session.
Chacune des parties doit être réussie à 50% pour valider l'UE. Sinon, c'est le principe de la note absorbante qui est utilisé.
Au-delà de 10 fautes d'orthographe, les écrits de stage (professeur référent) ne seront pas acceptés et se verront attribuer la note de 0/20 pour cette partie.

Août			
Ensemble de l'UE			
Évaluation continue	60 %	Type de questions : Rapport de stage	Examen à livre : Livre fermé
Travaux durant la session	40 %	Type de questions : Rapport de stage	Examen à livre : Livre fermé

Le rapport doit être remis pour le 19/08/2026.

La cote de stage pratique (maître de stage) compte pour 40% de la note finale
La cote de l'écrit professionnel (maître de stage) compte pour 20% de la note finale
La cote des écrits de stage (professeur référent) compte pour 40% de la note finale

Seuls les écrits de stage (écrit professionnel et écrits de stage) sont remédiables en seconde session.
Chacune des parties doit être réussie à 50% pour valider l'UE. Sinon, c'est le principe de la note absorbante qui est utilisé.
Au-delà de 10 fautes d'orthographe, les écrits de stage (professeur référent) ne seront pas acceptés et se verront attribuer la note de 0/20 pour cette partie.